

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la gestion des ressources****Quinzième session**

Genève, 22-26 avril 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Amélioration des compétences, de l'adoption et de l'application :**Mandat, gouvernance et plans de travail pour 2022-2023
et 2024-2025, et évaluation des activités****Processus d'examen et d'approbation des documents
du Groupe d'experts de la gestion des ressources****Note établie par le Bureau du Groupe d'experts
de la gestion des ressources***Résumé*

On trouvera dans le présent document une présentation du processus global d'examen et d'approbation des documents du Groupe d'experts de la gestion des ressources visant à garantir la qualité, la publication dans les délais prévus et l'harmonisation des documents relatifs à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources. En fonction du type de document considéré, ce processus peut comporter plusieurs étapes d'examen par le Groupe consultatif technique, le Bureau du Groupe d'experts et le Groupe d'experts lui-même, qui sont suivies de consultations publiques pour les documents les plus importants. Ce processus rigoureux vise à garantir la qualité des documents de la CCNU et du Système de gestion des ressources.

Le présent document est soumis au Groupe d'experts pour examen et approbation à sa quinzième session.



I. Contexte

1. Les documents relatifs à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources doivent être régulièrement mis à jour et révisés. On trouvera dans le présent document une présentation du processus global d'examen et d'approbation des documents du Groupe d'experts de la gestion des ressources. Y figure également un résumé des extraits des comptes rendus des réunions et des débats du Bureau et des sous-groupes du Groupe d'experts portant sur cette question.
2. On trouvera en annexe une liste des documents relatifs à la CCNU et au Système de gestion des ressources établie en janvier 2024.
3. Le présent document est soumis au Groupe d'experts pour examen et approbation à sa quinzième session.

II. Résumé des extraits pertinents des comptes rendus des réunions et des débats du Bureau et des sous-groupes du Groupe d'experts de la gestion des ressources

A. Mandat du Groupe consultatif technique du Groupe d'experts de la gestion des ressources (version du 10 novembre 2021)¹

Extraits

4. Créé en février 2014, le Groupe consultatif technique fournit des conseils techniques aux parties prenantes et formule des recommandations relatives aux projets de documents techniques à l'intention du Bureau. Des travaux portant sur les ressources (minéraux, pétrole, combustibles nucléaires, injection, énergies renouvelables, ressources anthropiques, etc.), qui visent notamment à établir des documents-relais et à effectuer des études de cas, ont été menés par des groupes de travail spécialisés et examinés par le Groupe consultatif technique. En plus de ses activités d'examen, le Groupe consultatif technique a établi des documents-relais et a contribué à la réalisation d'études de cas, notamment en réponse aux demandes des parties prenantes concernant les secteurs des minéraux et du pétrole.
5. En avril 2017, le Groupe d'experts de la classification des ressources (devenu aujourd'hui le Groupe d'experts de la gestion des ressources) a décidé de créer des groupes de travail consacrés aux minéraux et au pétrole. Le Bureau a décidé de réorganiser la structure des groupes de travail, des équipes spéciales et du Groupe consultatif technique en vue d'améliorer l'efficacité de leurs travaux. Dans le cadre de cette nouvelle structure, les groupes de travail sectoriels rendaient compte au Groupe consultatif technique, c'est-à-dire qu'ils le tenaient informé de leurs plans, de leurs activités, ainsi que de leurs progrès et de leurs préoccupations. Le Groupe consultatif technique était composé des Président(e)s des groupes de travail, tandis que sa présidence était chargée de coordonner, d'appuyer, d'examiner et de valider les travaux des groupes de travail consacrés aux différentes ressources.

B. Compte rendu de la réunion du Bureau du Groupe d'experts de la gestion des ressources du 27 avril 2017

Extrait du point 3. Plan de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources pour la période 2018-2019

6. « Paragraphe 3. Le projet de plan de travail pour la période 2018-2019 a été examiné. Il a été précisé que les groupes de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources n'étaient pas chargés d'effectuer des études de cas, sauf si cela était nécessaire pour fournir des explications sur les nouvelles spécifications ou les nouveaux

¹ https://unece.org/sites/default/files/2023-04/Rev_TAG-TOR_10112021.pdf.

documents-relais. Toutefois, les études de cas effectuées et soumises par divers groupes de parties prenantes peuvent être examinées par les groupes de travail concernés. Il a été indiqué qu'un certain nombre d'études de cas de ce type sur les ressources en combustibles nucléaires étaient effectuées par diverses personnes et qu'elles étaient en cours d'examen. »

C. Plan pour la CCNU et le Système de gestion des ressources : un cadre pour l'actualisation des documents

Extraits du document informel du 18 avril 2023 publié sous la cote EGRM-14/2023/INF.3

7. Le Groupe consultatif technique est chargé de mettre à jour et de réviser les documents relatifs à la CCNU tandis que le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources est chargé des mêmes tâches pour les documents relatifs au Système de gestion des ressources. Le plan susmentionné est fondé sur une analyse complète de l'état actuel de la CCNU et du Système de gestion des ressources, des besoins futurs liés à ceux-ci et des documents s'y rapportant. Les mises à jour de la CCNU et du Système de gestion des ressources se fonderont en grande partie sur une sélection d'études de cas disponibles s'y rapportant.

8. Le Groupe consultatif technique, les groupes de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources se tiendront au courant des questions soulevées dans les études de cas et des données d'expérience relatives à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à différentes ressources. Ils accorderont une attention particulière aux nouvelles prescriptions relatives aux aspects sociaux, à l'environnement et à la gouvernance. Ils recenseront et examineront les lacunes ou les difficultés concernant l'application des systèmes, et proposeront des solutions ou des améliorations.

III. Processus d'examen du Groupe d'experts de la gestion des ressources

A. Processus d'examen et d'approbation

1. Examen du Groupe consultatif technique :

- Les documents officiels relatifs à la CCNU, établis par les groupes de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources, sont examinés par le Groupe consultatif technique présidé par son/sa Président(e) ou ses Coprésident(e)s. D'autres experts peuvent participer au processus d'examen selon que de besoin. La présidence du Groupe consultatif technique émet une recommandation à l'intention du Bureau. Ce processus s'applique aux définitions de la CCNU, aux spécifications génériques, aux spécifications sectorielles et aux directives de la CCNU ;
- Calendrier des examens : la présidence du Groupe consultatif technique devrait être informée suffisamment à l'avance du moment où les documents seront prêts à être examinés. Des versions préliminaires peuvent lui être communiquées pour information ou en vue d'obtenir un premier retour d'information. Le délai fixé pour la communication du retour d'information final doit être défini et confirmé en consultation avec la présidence du Groupe consultatif technique. Le délai fixé pour l'examen du document dépend de sa longueur et de sa complexité, mais il ne dépasse généralement pas trois mois dans des circonstances normales.

2. Examen par le groupe de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources :

- Un sous-groupe au sein du groupe de travail examine les études de cas, les documents portant sur les meilleures pratiques et les rapports portant sur d'autres questions. Ses conclusions sont présentées directement au Bureau en vue de leur présentation au Groupe d'experts de la gestion des ressources. L'examen du Groupe consultatif technique n'est pas obligatoire dans le cadre de ce processus.

3. Établissement et examen des documents relatifs au Système de gestion des ressources :

- Les documents relatifs au Système de gestion des ressources sont établis et examinés par le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources. Ils sont soumis au Bureau du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour examen et approbation, ce qui facilite leur présentation au Groupe d'experts.

4. Supervision du Bureau :

- Le Bureau examine et approuve ou non tous les documents relatifs à la CCNU, au Système de gestion des ressources et à d'autres questions qui doivent être présentés au Groupe d'experts de la gestion des ressources.

5. Approbation du Groupe d'experts de la gestion des ressources :

- L'approbation finale des documents incombe au Groupe d'experts de la gestion des ressources.

6. Approbation par le Comité de l'énergie durable (si nécessaire) :

- Les documents peuvent devoir recevoir l'approbation du Comité de l'énergie durable si le Groupe d'experts de la gestion des ressources le juge nécessaire.

7. Approbation à un niveau plus élevé :

- Les documents de base relatifs à la CCNU et au Système de gestion des ressources sont soumis pour approbation au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), à la CEE et, enfin, au Conseil économique et social.

B. Consultations publiques**8. Consultation publique en temps utile :**

- Des consultations publiques sont prévues pour les définitions de la CCNU, les spécifications génériques, les spécifications sectorielles, les directives de la CCNU et les documents officiels du Système de gestion des ressources. Toutefois, les mises à jour mineures ne doivent pas être soumises à des consultations publiques. Les études de cas, les documents portant sur les meilleures pratiques et les rapports portant sur d'autres questions ne nécessitent pas de consultations publiques ;
- La consultation publique, d'une durée minimale de soixante jours, peut avoir lieu à n'importe quel stade du processus d'examen :
 - En même temps que l'examen du Groupe consultatif technique ;
 - Avant l'examen du Bureau ;
 - Après l'examen du Bureau mais avant l'approbation du Groupe d'experts de la gestion des ressources ;
 - Après l'approbation du Groupe d'experts de la gestion des ressources ;
- Si la consultation publique précède l'examen du Bureau et que les observations formulées pendant cette consultation sont prises en considération dans le projet final, le document qui est considéré comme le projet final sera présenté au Groupe d'experts de la gestion des ressources pour approbation ;
- Les documents peuvent faire l'objet d'une consultation publique en même temps que la réunion d'examen du Groupe d'experts de la gestion des ressources ou après celle-ci. Dans ces cas, le Groupe d'experts peut donner son approbation à titre provisoire, à condition qu'aucune modification majeure ne soit apportée au document. Si des modifications majeures sont apportées, le document doit être renvoyé au Groupe d'experts pour approbation finale. Si cela est jugé nécessaire, une procédure d'approbation écrite par le Groupe d'experts, d'une durée de vingt et un jours, peut être organisée afin de garantir que l'examen et l'approbation auront lieu en temps voulu.

Annexe

Liste des documents officiels relatifs à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et au Système de gestion des ressources

Principes, spécifications génériques et spécifications supplémentaires

<i>Titre du document</i>	
1.	Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources – Version actualisée en 2019 (CEE Série énergie n° 61)
2.	Système des Nations Unies pour la gestion des ressources – Principes et prescriptions (2022)
3.	Spécifications supplémentaires concernant l'application de la CCNU aux ressources minérales (2021)
4.	Spécifications supplémentaires concernant l'application de la CCNU aux ressources pétrolières (2021)
5.	Spécifications supplémentaires concernant l'application de la CCNU aux sources d'énergie géothermiques (2022)
6.	Spécifications concernant l'application de la CCNU aux ressources bioénergétiques (2017)
7.	Spécifications concernant l'application de la CCNU à l'énergie solaire (2019)
8.	Spécifications concernant l'application de la CCNU à l'énergie éolienne (2019)
9.	Spécifications concernant l'application de la CCNU aux ressources anthropiques (2018)
10.	Spécifications concernant l'application de la CCNU aux projets d'injection à des fins de stockage géologique (2016) (2024, en cours de mise à jour)
11.	Spécifications supplémentaires concernant l'application de la CCNU aux ressources en eaux souterraines (2024, en cours d'élaboration)
12.	Spécifications supplémentaires concernant l'application de la CCNU aux ressources en combustibles nucléaires (2021, projet)

Documents-relais

<i>Titre du document</i>	
1.	Document-relais entre le modèle du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards et la CCNU (mise à jour en 2024, à paraître)
2.	Document-relais entre le Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS) et la CCNU (2023)
3.	Document-relais entre la Classification des réserves et des ressources de pétrole et de gaz combustible de la Fédération de Russie de 2013 et la CCNU (2023)
4.	Document-relais entre la Classification de l'uranium de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques/de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la CCNU (2014)

Titre du document

5. Document-relais entre la norme nationale de la République populaire de Chine relative à la Classification des ressources/réserves de combustibles solides et de produits minéraux (GB/T 17766-1999) et la CCNU (2022)
 6. Document-relais entre la norme nationale de la République populaire de Chine relative à la Classification des ressources/réserves pétrolières (GB/T 19492-2004) et la CCNU (2022)
-

Documents d'orientation

Titre du document

1. Note d'orientation à l'appui de la définition du terme « projet » dans la CCNU (2016)
 2. Lignes directrices concernant l'application de la CCNU à l'uranium et au thorium (2017)
 3. Lignes directrices concernant les aspects sociaux et environnementaux dans le cadre de la CCNU (2021)
 4. Lignes directrices sur la gouvernance liée aux facteurs environnementaux et sociaux dans le contexte de la classification et de la gestion des ressources (2022)
 5. Principes de classification des ressources (2021)
 6. Lignes directrices concernant l'application de la CCNU aux ressources minérales et anthropiques en Europe (2022)
 7. Orientations relatives à l'application de la CCNU aux évaluations commerciales (2022)
 8. Directives relatives à l'application de la CCNU au méthane de houille (2022)
 9. Glossaire des termes communs de la CCNU (2022)
-